

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 11 octobre 2019

DATE DE CONVOCATION : 04.10.2019	L'an deux mille dix-neuf, Le onze octobre à vingt heures,
DATE D’AFFICHAGE : 04.10.2019	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Etaient Présents : AILLET Louis, BREHINIER Henri, BOUAN Chantal, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine et NEUTE Françoise.
EN EXERCICE 14	
PRÉSENTS 10	Excusés : BROCHARD Gwénaëlle, LETORT Bernard (procuration à AILLET Louis), ROBISSOUT Josiane (procuration à LA DROITTE Paul) et MENIER Mireille.
VOTANTS 12	
	Secrétaire de séance : COLLET Céline

PROCES-VERBAL REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2019

Remarque de Louis AILLET : rectification à effectuer sur le rapport du syndicat d'eau des Frémur :

- En 2018, les abonnés sont au nombre de 12278. Soit une augmentation de 2.68% (et non 2.62%) par rapport à 2017.
- Le réseau est considéré en bon état avec un taux de rendement de distribution de 89.1% (et non de 89%).

Accepté à l'unanimité.

Compte rendu des réunions Dinan Agglomération

Les principaux sujets du conseil communautaire du 23 septembre 2019 sont :

- Transports mobilité : un plan vélo communautaire, utilitaire et touristique est à l'étude. Il a été décidé également d'adhérer à deux associations : EHOP : covoiturage inter-entreprises et OuestGO : covoiturage des particuliers.
- Déchetterie de Plancoët : l'achat du terrain Josse à Nazareth est en cours pour une extension du site.
- Lecture d'un vœu d'un élu concernant la ligne SNCF Lamballe Dinan Dol et l'entretien des gares et des voies.

Compte rendu commissions communales

Le compte-rendu de la commission voirie du 8 octobre a été envoyé à tous les élus. Les sujets principaux sont :

- Des ralentisseurs provisoires vont être mis en place rue des prunus. Des panneaux « 30 » et « Attention enfants » vont être installés rapidement.
- Une réflexion est en cours pour le ralentissement à l'entrée sud du bourg.
- Les routes nécessitant des travaux ont été recensées sur la commune.
- Le programme 2019 de Dinan Agglomération a été réalisé en totalité.
- Une réunion est prévue le 05 novembre pour établir le programme 2020.

RENOUVELLEMENT CONTRAT GROUPE ASSURANCES STATUTAIRES

La date d'échéance du contrat groupe assurance statutaire est fixé au 31 décembre 2019.

Par une délibération du 12 juillet 2018, le conseil municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour un nouveau contrat au 1^{er} janvier 2020. A l'issue de la procédure négociée, le conseil d'administration du CDG22 a attribué le marché au groupement d'entreprise conjoint constitué du courtier SOFAXIS et de la Compagnie d'Assurances CNP, après analyse et avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie préalablement.

A garantie identique, le taux actuel de 6,46 % passe à 5,84 % pour le contrat CNRACL. Le taux du contrat IRCANTEC passe, quant à lui, de 1,40 % à 0,95 %.

Le CDG nous propose ainsi un contrat tous risques et le choix entre 3 franchises listées ci-dessous :

	Contrat CNRACL Tous risques	Taux	Contrat IRCANTEC	Taux
Choix 1	Franchise 15 jours en accident du travail/maladie professionnelle et maladie ordinaire	5,84 %	Franchise 10 jours en maladie ordinaire	0,95 %
Choix 2	Franchise 10 jours en accident du travail/maladie professionnelle et maladie ordinaire	6,25 %		
Choix 3	Franchise 20 jours en accident du travail/maladie professionnelle et maladie ordinaire	5,64 %		

Le taux des frais de gestion reste inchangé depuis 4 ans et fait l'objet d'une facturation distincte (0,30 % pour les agents relevant du régime CNRACL et 0,07 % pour les agents relevant du régime IRCANTEC).

Le contrat serait conclu du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023 soit 4 ans.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal le choix n°2 (contrat CNRACL franchise 10 jours) à 6,25 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que la contribution financière due par les collectivités au titre de la gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC,
- **PREND ACTE** que les frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,
Et à cette fin,
- **AUTORISE le Maire** à signer le bulletin d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.
- **PREND ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de deux mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d' accusé de réception.

CADEAU DE NOËL DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'offrir des chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année à l'ensemble du personnel communal ainsi qu'à Mme MOREL Françoise, intervenant sur l'école et Mme BRIARD Marie-Pierre, effectuant des remplacements ponctuels.

Il est proposé la somme de 40 € par agent en chèques de 10 €.

La somme allouée serait donc de 501 € comprenant les frais de gestion et d'envoi, à inscrire en dépenses de fonctionnement au compte 6238.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'offrir à chaque agent ainsi qu'à Mme MOREL Françoise et Mme BRIARD Marie-Pierre, la somme de 40 € sous la forme de chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année.**

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GRDF

Chaque année, GRDF nous verse une participation basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel sur notre commune (1 412 m sur notre commune). Pour 2019, elle a été fixée à 185 € (179 € en 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le calcul ci-dessus de la redevance 2019**
- **Autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recette d'un montant de 185 €.**

DINAN AGGLOMÉRATION : CONVENTION DE PRESTATIONS - COMPÉTENCE VOIRIE

Par sa délibération du 26 octobre 2018, le conseil municipal a fait le choix de transférer les voies de liaison, transit et de desserte hors agglomération à Dinan Agglomération.

Dinan Agglomération nous propose aujourd'hui de conclure une convention permettant à la commune d'être acteur de certaines prestations d'entretien des voies, notamment lorsque les impératifs d'efficacité commandent que l'intervention soit conduite au plus près du terrain.

Cette convention de gestion permet d'inclure les prestations suivantes, attachées à la compétence voirie :

- Entretien programmé des écoulements d'eaux (curage des fossés),
- Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,
- Entretien des dégradations superficielles ponctuelles (faïençage, fissuration, arrachements...) des chaussées au Point à Temps Automatique (PATA) ou manuel.

La commune a le choix de conserver une ou plusieurs des prestations qu'elle souhaite exercer et de supprimer celle(s) qu'elle ne souhaite pas exercer.

Le remboursement par Dinan Agglomération des prestations réalisées dans le cadre de cette convention interviendrait à échéance annuelle, sur la base d'un décompte.

Cette convention serait conclue pour une durée de 3 ans. Il est demandé l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le principe de la mise en œuvre d'une convention de prestations de service par laquelle Dinan Agglomération confie à la commune les prestations suivantes attachées à la compétence voirie,**
 - o Entretien programmé des écoulements d'eaux (curage des fossés)
 - o Interventions d'entretien diverses, ponctuelles, à caractère d'urgence, sur les écoulements d'eaux et sur les chaussées,
- **Accepte les termes de la convention,**
- **Autorise Mr le Maire à signer la convention.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Abattage des peupliers dangereux route de Dinard : l'intervention est terminée.
- Voie piétonne route de Dinard : l'intervention de la commune de Plancoët est en cours.
- Taxe d'aménagement : pour les nouvelles constructions, le taux est actuellement de 1%. La commune a la possibilité de revoir cette taxe, ce qui nécessiterait une délibération. Il est choisi de maintenir ce taux.
- Rapport de visite du SATESE (lagunes) : le fonctionnement est satisfaisant. L'auto surveillance est bien assurée.
- Logements sociaux : une mise en demeure a été transmise à un locataire.
- Point voirie : Le Point A Temps et le fauchage ont été réalisés.
- Terrain de boules à la Madeleine : le banc a été récupéré et installé sur le chemin piétonnier au lieu-dit les Roseaies. Le terrain sera enherbé.
- Travaux à l'église du bourg et intervention sur la cheminée des logements communaux : les travaux sont terminés. Le ménage va être réalisé par l'entreprise de nettoyage de Mickael CANALE. Le SDIS doit passer la semaine prochaine pour permettre une réouverture de l'église.
- Décorations de Noël à l'entrée du bourg : pour des questions de sécurité électrique, les décorations seront positionnées sur la gauche à l'entrée sud de St Lormel. Une prise doit être installée par le SDE dans un boîtier existant.
- Cimetière : Des fleurs sont prévues pour la Toussaint à l'entrée du cimetière.
- Point sur le devenir du terrain Bouzou (entre rue des Prévayes et rue de la Tourelle) : un point avec le promoteur a été effectué. Les terrains seront mis en vente après la viabilisation.

QUESTIONS DIVERSES

Loïc DAUNAY demande si les capots des bornes incendies vont être changés. Il est répondu que c'est en cours.

Prochain conseil municipal : vendredi 15 novembre 2019 à 20h

La séance est levée à 21h37.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal	BROCHARD Gwenaëlle
			<i>Absente</i>			<i>Absente</i>
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise
				<i>Absent</i>	<i>Absente</i>	